



SOS-TORTURE/BURUNDI
"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

BURUNDI

Rapport sur la situation des droits de l'homme
Premier Trimestre 2024

UN CONTEXTE DE VERROUILLAGE DE L'ESPACE DÉMOCRATIQUE LIÉ AUX ÉLECTIONS DE 2025-2027



En haut à gauche : Nestor Girukwishaka, élu président du principal parti de l'opposition CNL à l'issue d'un congrès extraordinaire téléguidé par le ministère de l'Intérieur le 10 mars 2024 en province de Ngozi

En bas, des policiers dépêchés sur les lieux du congrès par le ministère de l'intérieur pour bloquer l'accès aux fidèles du président évincé, Agathon Rwasa (*en haut à droite*)

SOMMAIRE

1. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE	3
2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE	6
2.1 PHÉNOMÈNE RÉCURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS	8
1.2 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS.....	13
2. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	18
3. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	21
4. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES.....	26
5. CONCLUSION.....	29
6. RECOMMANDATIONS.....	30
6.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI.....	30
6.2 AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST	30
6.3 À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.....	30

1. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

Pendant le premier trimestre de l'année 2024, le contexte socio-politique est resté caractérisé par le verrouillage de l'espace démocratique qui se manifestait davantage par l'intervention musclée des autorités politico-administratives et policières affiliées au parti CNDD-FDD¹ dans la répression des opposants politiques en perspective des élections législatives, communales et collinaires de 2025 et présidentielles de 2027.

La cible spécialement visée a été le principal parti de l'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) qui a été décapité au terme d'un congrès extraordinaire des dissidents du parti, téléguidé par le pouvoir, le 10 mars 2024, et qui a élu le nommé Nestor Girukwishaka, proche du CNDD-FDD, comme nouveau président du CNL en remplacement d'Agathon Rwasa qui, jusque-là, faisait office de figure de proue de l'opposition.

Le 18 mars 2024, Martin Niteretse, ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, s'est empressé de valider les résultats de ce congrès pendant que certains fidèles d'Agathon Rwasa faisaient l'objet de harcèlement politico-judiciaire après la tenue du congrès extraordinaire.²

Sur le plan économique, la mauvaise gouvernance économique, la corruption et la dégradation du climat des affaires ont accru la paupérisation et les frustrations de larges couches des populations confrontées aux effets de diverses pénuries, comme le carburant, causée par une disponibilité limitée de devises à des fins d'importations.

En conséquence, le problème d'approvisionnement a entravé le commerce et la distribution de produits agricoles à l'intérieur du pays d'où la montée des prix des tickets de transport qui ont doublé et même parfois triplé dans certains endroits ainsi que la montée des prix alimentaires alors que le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé considérablement.

Par ailleurs, la dépréciation de la monnaie locale a grimpé considérablement jusqu'à atteindre au mois de janvier 2024 un niveau jamais atteint dans l'histoire du pays. Le dollar américain s'achetait à 4850 fbu tandis que l'euro s'achetait à 5240 Fbu. Au mois de février 2024, le franc burundais s'est déprécié davantage. Le dollar s'achetait à plus de 5.000 fbu.³

Sur le plan régional, la guerre des nerfs s'est intensifiée entre le Burundi et le Rwanda au lendemain de l'attaque, revendiquée le 22 décembre 2023, par le mouvement rebelle RED⁴ Tabara en zone de Gatumba de la commune de Mutimbuzi, dans la province de

¹ Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

² https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Bulletin_Justice_N_68_31_03_2024.pdf

³ https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/03/Burundi_Rapport_etude_Analyse_contexte_preelectorale-2025-2027.pdf

⁴ Résistance pour un Etat de Droit.

Bujumbura, près de la frontière avec la RD Congo où plus d'une quinzaine de personnes ont été tuées dont 10 civils et 5 militaires.

Le Président burundais, Evariste Ndayishimiye, a condamné l'attaque en qualifiant le Red Tabara de « *groupe terroriste logé, ravitaillé et entraîné par le Rwanda* ». Kigali a démenti aussitôt l'accusation en spécifiant « *que le Rwanda n'est associé, en aucune manière, avec aucun des groupes armés burundais* ». Mais cela n'a pas empêché le Gouvernement burundais de prendre la décision de fermer les frontières terrestres avec le Rwanda, le 11 janvier 2024, du fait que « *Le voisin rwandais héberge les criminels qui nuisent aux Burundais. Les ressortissants rwandais, nous n'en voulons pas* », d'après le ministre de l'Intérieur.⁵

Il importe de souligner que le processus électoral de 2025 et 2027, évoqué plus haut, se déroule dans un contexte de participation de l'armée burundaise au côté du Gouvernement congolais dans la guerre contre la rébellion du M23, qui est au centre de vives tensions diplomatiques entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. En effet, Kinshasa accuse le Rwanda de soutenir les M23 tandis que le Rwanda accuse à son tour Kinshasa de soutenir les rebelles rwandais FDLR⁶ basés en RDC.

Ainsi, les militaires burundais, dont les quotas d'équilibre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la sécurité du Burundi prévoient un effectif de 50% de Hutus et 50% de Tutsi, se trouvent dans une position ethniquement délicate où ils sont supposés combattre un ennemi avec lequel ils partagent au moins l'identité ethnique avec la moitié des troupes.

Par ailleurs, en choisissant de s'impliquer dans le conflit régional aux côtés de l'armée congolaise contre le M23, le Gouvernement du Burundi a pris un grand risque de voir éclater son armée qui pourrait enfin perdre le caractère républicain qui l'avait caractérisé jusqu'à ce jour.⁷

Sur le plan des violations droits humains, 58 cas d'atteinte au droit à la vie ont été documentés, soit 51 % des violations. 23 cas d'atteinte à l'intégrité physique ont été répertoriés, 23 cas de privation de liberté (arrestations et détentions arbitraires) ont été observés tandis que 7 cas de disparitions forcées ont été relevés.

⁵ https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/02/Bulletin_Justice_N67_29_02_2024.pdf

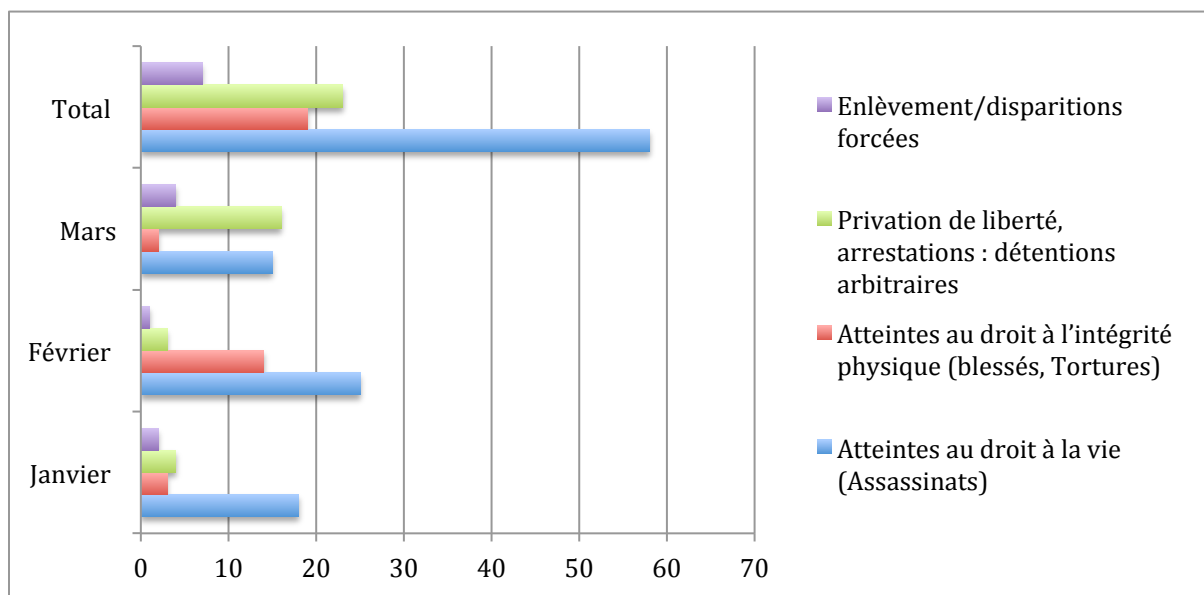
⁶ Forces Démocratiques de Libération du Rwanda.

⁷ https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/02/Bulletin_Justice_N67_29_02_2024.pdf

Tableau 1 : Evolution des cas des violations durant le premier trimestre

Type de violation	Janvier	Février	Mars	Total
Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	18	25	15	58
Atteintes au droit à l'intégrité physique (blessés, tortures)	3	14	2	19
Privation de liberté : arrestations et détentions arbitraires	4	3	16	23
Enlèvements/disparitions forcées	2	1	4	7

Graphique 1 : Evolution des violations durant le premier trimestre



2. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, les cas d'atteintes au droit à la vie relevés par SOS-TORTURE BURUNDI sont au nombre de 58 dont 33 cas de victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés et 25 cas de victimes dont les auteurs sont identifiés.

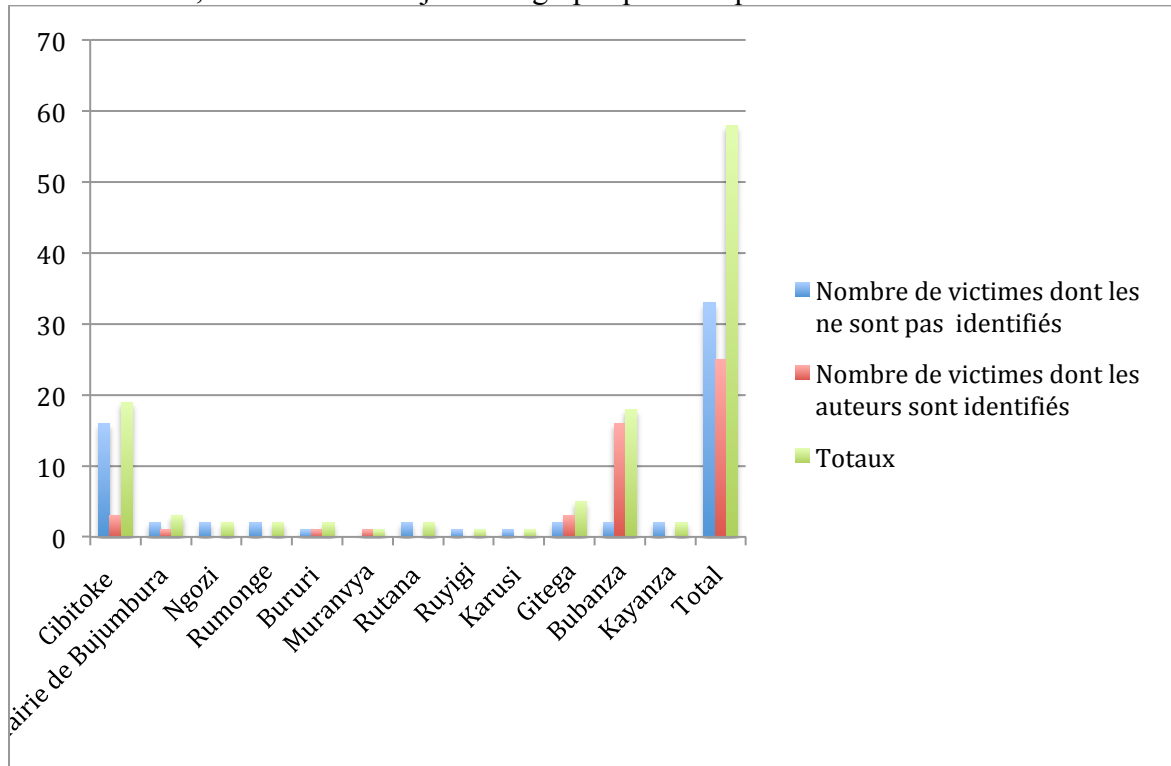
Comme le montre le tableau ci-dessous, la province de Cibitoke est la plus touchée avec 19 cas d'atteinte au droit à la vie dont 16 victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés et 3 victimes dont les auteurs sont identifiés. Les auteurs sont principalement des miliciens Imbonerakure des fois en complicité avec des policiers ou des responsables administratifs locaux.

La province de Bubanza occupe la deuxième position avec 16 cas de victimes dont les auteurs sont identifiés. Il s'agit particulièrement pour cette province de l'attaque du mouvement RD Tabara qui a fait au moins 15 morts dans la commune de Gihanga dont 10 civils et 5 militaires.

Tableau 2 : Atteinte au droit à la vie : répartition géographique des victimes

Provinces	Nombre de victimes dont les auteurs ne sont pas identifiés	Nombre de victimes dont les auteurs sont identifiés	Totaux
Cibitoke	16	3	19
Mairie de Bujumbura	2	1	3
Ngozi	2	0	2
Rumonge	2	0	2
Bururi	1	1	2
Muranvya	0	1	1
Rutana	2	0	2
Ruyigi	1	0	1
Karusi	1	0	1
Gitega	2	3	5
Bubanza	2	16	18
Kayanza	2	0	2
Total	33	25	58

Graphique 2 : Atteinte au droit à la vie : répartition géographique des victimes
 Insérer aussi « auteurs » dans le titre de la 1^{ère} colonne et dans la légende du graphique y afférent. Enfin, il faudrait bien ajuster le graphique afin que « mairie » soit lisible.



2.1 PHÉNOMÈNE RÉCURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIÉS

Sur les 33 corps des victimes découverts, 27 ont été identifiés dans le voisinage dont des femmes tuées après avoir été violées et même des enfants, tandis que 6 autres n'ont pas été identifiés. La plupart des corps ont été découverts sur des voies publiques, dans les boisements, aux domiciles des victimes et même dans des latrines.

Comme d'habitude, les corps sont aussitôt enterrés par les responsables administratifs locaux sans que des enquêtes soient menées pour mettre la main sur les criminels.

L'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu'« en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai. »

- **Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été sauvagement assassinée à son domicile après avoir été collectivement violée**

Dans la matinée du jeudi 4 janvier 2024, le corps sans vie d'une jeune femme veuve connue sous le nom d'Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été sauvagement assassinée à son domicile après avoir été collectivement violée par des individus non identifiés sur la sous-colline de Rubuye de la colline Mparambo I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps égorgé de la victime qui laisse derrière elle trois enfants gisait dans une mare de sang. La victime était toute nue, son sous-vêtement se trouvant à côté de son corps ensanglanté.

- **Alfred Mpawenayo, tué à coups de poignard par des inconnus en commune de Mabayi, province de Cibitoke**

Dans la nuit du jeudi 4 janvier 2024 vers 21 heures, un jeune homme connu sous le nom d'Alfred Mpawenayo a été tué à coups de couteau par des individus non identifiés sur la colline de Kabere, en commune de Mabayi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, Alfred Mpawenayo a été poignardé au niveau de la poitrine alors qu'il s'apprêtait à franchir le portail de son domicile en provenance d'un bistro de la localité.

- **Un corps sans vie d'un homme retrouvé, moitié enterré en province de Rumonge**

Dans la journée du samedi 6 janvier 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, moitié enterré, à l'ancien port de pêche du lac Tanganyika appelé Kinani, sur la colline de Mwange de la zone de Kivyuka, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime, en état de décomposition, avait été amputé des deux jambes au niveau des genoux et enterré partiellement jusqu'au niveau des fesses. Les mêmes sources ont précisé que le corps a été enterré sur place sur l'ordre de l'administration locale, sans attendre une enquête pour identifier la victime et les auteurs de son assassinat.

- **Le corps sans vie d'un enfant de 4 ans découvert dans un boisement en commune de Matana de la province de Bururi**

Dans la matinée du dimanche 7 janvier 2024, le corps sans vie d'un enfant de 4 ans connu sous le nom de Bienvenu Nshimirimana a été découvert dans un boisement sur la sous-colline de Nkero de la colline et commune de Matana, en province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, la langue de la victime avait été sectionnée par les auteurs du crime qui n'ont pas encore été identifiés.

- **Le corps sans vie d'un enfant de 10 ans retrouvé dans un fossé rempli d'eau en commune de Rugombo de la province de Cibitoke**

Dans l'après-midi du dimanche 7 janvier 2023, le corps sans vie d'un enfant de 10 ans dénommé Bruce Bikorimana a été retrouvé dans un fossé rempli d'eau sur la colline de Rukana II de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, l'enfant avait disparu le même jour dans la matinée. Les circonstances de la mort de Bruce Bikorimana n'ont pas encore été élucidées.

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la matinée du lundi 8 janvier 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été découvert sur la colline de Kaburantwa de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, l'administration communale a hâtivement ordonné l'enterrement du corps de la victime sans procéder à son identification et sans enquête pour déterminer les circonstances et les auteurs de ce meurtre.

- **Trois corps sans vie d'hommes découverts dans la forêt de la Kibira en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke**

Dans la matinée du jeudi 25 janvier 2024, trois corps sans vie d'hommes non identifiés en tenue de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline de Ruhembe de la zone de Bumba, en commune de Bukinanyana de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon le témoignage des gardes-forestiers ayant assisté à cette découverte macabre, les trois corps en décomposition étaient ligotés et attachés séparément à un arbre.

D'après des sources locales, les trois policiers seraient tombés dans un affrontement entre des imbonerakure (membres de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) et des policiers lors d'une ronde nocturne.

- **Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, retrouvée décapitée à son domicile en commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Dans la matinée du vendredi 26 janvier 2024 vers 10 heures, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom de Jacqueline Nsavyimana, âgée de 35 ans, a été retrouvé décapité à son domicile sur la sous-colline de Bihaha de la colline de Gasenyi, en commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), après avoir été violée par des criminels non identifiés. Selon des témoins de la découverte horrible, le corps de cette mère, retrouvée toute nue, de trois enfants en bas âge gisait dans une mare de sang encore frais.

- **Frédéric Nzikobanyanka, un membre du CNL, et son épouse Geneste Nabarondo ont été assassinés à coup de grenade par des criminels non identifiés en commune de Marangara, province de Ngozi**

Dans la nuit du mercredi à jeudi 8 février 2024, vers 1 heure du matin, Frédéric Nzikobanyanka et son épouse Geneste Nabarondo ont été assassinés à coup de grenade larguée par des individus non identifiés dans leur chambre à coucher à leur domicile situé sur la colline de Nyunzwe de la zone de Nyamugari, en commune de Marangara de la province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des sources locales, le mobile de l'assassinat de Frédéric Nzikobanyanka, qui était un membre du parti CNL, et de son épouse n'est pas encore déterminé, mais les habitants de la colline de Nyunzwe pensent que leur assassinat serait lié à une campagne d'actes d'intimidation et de harcèlement des militants du CNL en cours dans plusieurs localités du territoire national.

- **Le corps de Justin Bucumi, découvert sur la colline de Gasenyi en commune de Buganda**

Dans la journée du lundi 12 février 2024, le corps sans vie de Justin Bucumi a été découvert sur la transversale 3 de la colline de Gasenyi-centre, dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a reçu plusieurs coups de pioche au niveau de la tête.

- **Le corps de Carine Ngendakumana retrouvé sur la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda**

Dans la matinée du mardi 13 février 2024, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Carine Ngendakumana, âgée d'une quarantaine d'années, a été retrouvé sur la Transversale 3 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, à une cinquantaine de mètres d'une position militaire. Selon des sources locales, le corps de la victime avait été décapité à coups de machette et était couvert de blessures partout.

- **Le corps sans vie d'une personne non identifiée découvert au bord de la rivière Ndurumu en province de Karusi**

Dans l'après-midi du samedi 9 mars 2024 vers 16 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la rivière Ndurumu au pied de la colline de Gashanga, en zone et commune de Bugenyuzi de la province de Karusi (centre du Burundi). Selon des sources locales, le corps de la victime ne présentait aucune blessure et a été évacué à la morgue de l'hôpital de Buhiga en attente de son identification éventuelle aux fins d'inhumation.

- **Le corps sans vie de Claude Nahayo, commerçant ambulant découvert dans un champ de riz en province de Bubanza**

Dans la matinée du dimanche 17 mars 2024, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Claude Nduwayo a été retrouvé dans un champ de riz sur la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, les circonstances et les auteurs du meurtre de Claude Nduwayo, qui faisait le commerce ambulant de samboussa et de toffee en commune de Mpanda, n'ont pas été identifiés.

- **Le corps sans vie de l'adolescente Emelyne Nishimwe découvert décapité en province de Cibitoke**

Dans la matinée du lundi 18 mars 2024, le corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom d'Emelyne Nishimwe, âgée de 17 ans, a été découvert décapité à proximité d'un hôtel sur la colline de Nyamyeha de la commune de Bukinanyana en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Emelyne Nishimwe a été décapitée après avoir été violée par ses bourreaux qui seraient parmi des Imbonerakure de la localité. Le corps amputé de tête a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal, après des opérations infructueuses pour retrouver la tête de cette jeune fille.

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés retrouvés au bord de la rivière Rusizi en province de Cibitoke**

Dans la matinée du lundi 18 mars 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés au bord de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC), au pied de la colline de Ruhagarika de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, les auteurs et les circonstances du double meurtre n'ont pas été éclaircis.

- **Le corps sans vie de Nestor Ntawunkiza a été retrouvé dans une latrine en commune de Muha de la mairie de Bujumbura**

Dans la journée de mercredi 20 mars 2024, le corps sans vie de Nestor Ntawunkiza a été retrouvé dans des latrines au quartier de Ruziba de la zone de Kanyosha, en commune de Muha de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de Nestor Ntawunkiza, un chauffeur de taxi Probox (IA 5976 de plaque d'immatriculation) qui était porté disparu depuis le 14 mars 2024, a été retrouvé au domicile d'un des suspects dans le cadre d'une enquête sur un autre chauffeur de taxi, Emmanuel Ndagijimana, dont le corps a été également retrouvé à Ruziba le 11 mars 2023 quelques jours après sa disparition forcée depuis le 7 mars 2024.

- **Le corps sans vie d'Apollinaire Nduwimana découvert dans une latrine dans la commune de Giheta en province de Gitega**

Dans la matinée du lundi 25 mars 2024, le corps sans vie d'Apollinaire Nduwimana, enseignant à l'école fondamentale de Bukingi située sur la colline de Busangana de la zone de Kibimba, en commune de Giheta de la province de Gitega (centre du Burundi), a été retrouvé dans les latrines de l'église adventiste de Busangana. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps d'Apollinaire Nduwimana présentait des blessures et des traces d'actes de torture. Il a été tué à coups de gourdins dans la nuit du 25 mars 2024 par des individus non identifiés alors qu'il rentrait à son domicile.

1.2 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIÉS

Les auteurs impliqués dans les atteintes au droit à la vie sont principalement des miliciens imbonerakure qui agissent souvent en complicité avec des autorités locales comme les élus collinaires ou les responsables du parti au pouvoir CNDD-FDD à la base. D'autres cas sont constitués de policiers qui se rendent coupables d'abus. Il y a lieu de déplorer également des cas de mauvaises conditions de détention où les détenus ne sont pas autorisés à se faire soigner par des services habilités et succombent ainsi à leurs maladies faute de soins.

Les auteurs de ces violations restent impunis alors que l'article 213 du code pénal burundais prévoit la servitude pénale à perpétuité pour le crime de meurtre : « *Tout acte par lequel une personne donne volontairement la mort à autrui est qualifié de meurtre. Le meurtre ayant pour objet soit de préparer ou de faciliter un délit ou un crime, soit de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité de l'auteur ou du complice d'un crime ou d'un délit est puni de la servitude pénale à perpétuité.* » (Code pénal Loi n°1/27 du 29 décembre 2017)

▪ **Edith Nizigiyimana a succombé à sa maladie après une détention dans un état critique de santé à la prison centrale de Mpimba**

Dans la nuit du lundi 1^{er} janvier 2024, à 22 h 20 min, une femme connue sous le nom d'Edith Nizigiyimana a succombé à sa maladie à la prison centrale de Bujumbura (ouest du Burundi), communément appelée « Prison de Mpimba », après trois jours d'incarcération dans un état de santé critique par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Muha, Albert Bucumi. Selon des témoins lors de son arrestation, Edith Nizigiyimana avait été conduite manu militari le vendredi 29 décembre 2023 à la prison de Mpimba à la suite d'une dette d'un montant de seize millions de francs burundais (16 000 000 Fbu) qu'elle devait à quatre autres femmes.

Les mêmes sources ont précisé que la victime a tenté en vain de convaincre Albert Bucumi qu'elle n'a pas pu payer la dette à terme échu à cause de sa maladie chronique d'asthme. Son mari a même offert une somme de quatre millions et demi de francs burundais (4 500 000 Fbu) en guise de paiement partiel de la dette et le véhicule familial comme garantie, mais cela n'a pas empêché le procureur Bucumi de décider la détention préventive de la victime, malgré son état de santé visiblement critique.

Il est à souligner que dans le cas d'espèce, le procureur Albert Bucumi a délibérément violé la Constitution du Burundi (art. 19) qui, formellement, interdit de placer en détention une personne accusée d'une dette civile, étant donné qu'il n'y a pas d'infraction au sens de la loi pénale. En effet, l'article 11 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel renvoie la Constitution du Burundi stipule clairement que « *Nul ne peut être emprisonné pour la seule raison qu'il n'est pas en mesure d'exécuter une obligation contractuelle* ».

- **Ismail Nizigiyimana abattu par un policier à Rugombo en province de Cibitole**

A la tombée de la soirée du dimanche 11 février 2024, un homme connu sous le nom d’Ismaïl Nizigiyimana alias Mangarara, âgé d’une cinquantaine d’années, a été abattu par balles tirées par un policier, non loin du chef-lieu de la commune de Rugombo et de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi)

- **Le surnommé Kelly décédé des suites des coups et blessures lui infligés par des imbonerakure en commune et province de Gitega**

Dans la matinée du lundi 12 février 2024, un jeune homme connu sous le prénom de Kelly, âgé de 20 ans, est mort des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par des Imbonerakure à la 1^{ère} avenue du quartier de Nyamugari, en commune et province de Gitega (centre du Burundi), sur l’instigation d’une femme prénommée Félicité, également militante du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Selon des témoins de la scène horrible, alors que le jeune Kelly, partageait le 9 février 2024 un verre de bière avec cette femme âgée de 55 ans, dans un bistro situé à la 1ère avenue du quartier de Nyamugari, communément appelé « Kuri CEPG⁸L », Félicité a, à un moment donné, commencé à crier que son argent d’une somme de huit cent mille francs burundais avait été volé par Kelly.

Malgré les dénégations du jeune Kelly, Félicité a dans la foulée appelé par téléphone des Imbonerakure de la localité afin qu’ils viennent lui « rendre justice ». C’est ainsi qu’ils sont arrivés en trombe et se sont rués sur Kelly pour lui administrer violemment des coups et blessures à tel point qu’il ne parvenait plus à se relever. Les mêmes sources ont précisé que Kelly a été évacué, dans un état très critique, au centre de santé « Lueur d’espoir de Gitega » pour des soins intensifs mais il a fini par succomber à ses blessures.

- **Le sexagénaire Joseph Habumugisha, sauvagement assassiné à coups de machette par des imbonerakure en commune de Murwi de la province de Cibitoke**

Dans la nuit du mercredi à jeudi 18 janvier 2024 vers 1 heure du matin, un homme connu sous le nom de Joseph Habumugisha, âgé de 65 ans, a été sauvagement assassiné à coups de machette et de hache par des Imbonerakure qui l’ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyarurinzi de la zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, outre que le corps de Joseph Habumugisha était couvert de blessures graves, il avait été amputé des bras et son crâne avait été fracassé à la hache. Bien qu’aucun suspect n’ait été appréhendé, des voisins de la victime ont pointé du doigt des Imbonerakure de la localité qui avaient juré de l’assassiner sur des accusations de sorcellerie. Ils ont affirmé que

⁸ Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

depuis ces accusations fallacieuses, ces Imbonerakure épiaient tous les mouvements de la victime et qu'ils passaient chaque fois devant son domicile lors des rondes nocturnes.

- **Le détenu Antoine Nimpagaritse, privé de soins, succombe à sa maladie dans la prison centrale de Bururi**

Dans la petite matinée du jeudi 25 janvier 2024, Antoine Nimpagaritse, détenu à la prison centrale de Bururi (sud du Burundi), a succombé à sa maladie suite au refus du service de santé de cette prison de le conduire à une structure sanitaire appropriée, en l'occurrence l'hôpital de Bururi. Selon des sources locales, Antoine Nimpagaritse, âgée de 50 ans et originaire de la colline de Tora de la commune de Mugamba, dans la même province de Bururi, avait été arrêté le 14 novembre 2023 sur des accusations d'assassinat. Il venait d'être transféré à la prison de Bururi depuis le 15 janvier 2024 après avoir passé plusieurs semaines au cachot du commissariat provincial de la police dans cette province.

- **Oscar Mbonihankuye a été sauvagement assassiné par un groupe d'Imbonerakure en province de Muramvya pour ne pas avoir participé aux travaux communautaires**

Dans la journée du samedi 17 février 2024, Oscar Mbonihankuye a été sauvagement assassiné par un groupe d'Imbonerakure qui l'a retrouvé dans son champ sur la colline de Masama de la commune de Mbuye, en province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des sources locales, après des travaux communautaires organisés par des Imbonerakure de la colline de Masama auxquels tout habitant de la colline devait participer, cinq parmi eux, à savoir Eric Ndayizeye, les prénommés Eraste alias Rasta, Aimable et Thierry ainsi que le surnommé Wariraye, se sont lancés dans la traque de toute personne n'ayant pas pu y participer afin de lui faire payer une rançon sous forme d'amende d'une somme de dix-huit mille francs burundais (18.000 Fbu).

Ainsi, ces Imbonerakure sont passés au domicile d'Oscar Mbonihankuye, mais il était parti avec sa femme Judith Nijimbere pour des travaux champêtres dans le marais de la même colline. Ils l'ont ensuite retrouvé dans son champ et lui ont exigé de payer une amende mais, malheureusement, il n'avait pas d'argent à sa disposition. C'est alors que ces Imbonerakure l'ont ligoté les bras et l'ont jeté vivant dans la rivière Mubarazi à proximité de leur champ, après l'avoir violemment passé à tabac en présence de sa femme.

Les mêmes sources ont précisé que des habitants de la colline de Masama ont essayé de retrouver le corps d'Oscar Mbonihankuye, qui laisse derrière lui ses six enfants, mais sans succès. Ils ont même essayé de contacter par téléphone l'administratrice communale de Mbuye, Evelyne Ndayisasirire, pour aider dans cette activité, mais elle leur a raccroché au nez et a même refusé de les accueillir à son bureau. Il en a été de même du secrétaire permanent de la commune de Mbuye, Pie Niyinkunda.

- **Audifax Nahimana, âgé de 17 ans, sauvagement assassiné et décapité par un groupe d’Imbonerakure en commune d’Itaba, province de Gitega pour vol présumé de maïs dans un champ**

Dans la journée du mardi 20 février 2024, un jeune garçon connu sous le nom d’Audifax Nahimana, âgé de 17 ans, a été sauvagement assassiné et décapité par un groupe d’Imbonerakure sur la colline de Kabungo de la zone de Gihamagara, en commune d’Itaba de la province de Gitega (centre du Burundi). Selon des témoins ayant assisté à la scène horrible, des Imbonerakure dirigés par deux élus collinaires qui sont aussi parmi les membres de cette ligue des jeunes du parti au pouvoir, Côme Nahimana et Prosper Manirungu, se sont rués sur le jeune garçon qu’ils accusaient d’avoir volé du maïs dans un champ situé sur cette colline de Kabungo. Ils l’ont alors ligoté et violemment battu avant de lui trancher la tête à l’aide de la machette en présence des habitants de la localité, y compris des enfants.

Selon les mêmes sources, Audifax Nahimana a été directement enterré dans un champ sur cette colline par ses bourreaux sur l’ordre et sous la supervision de ces élus collinaires qui ont également ordonné de planter un bananier sur la tombe de la victime. Bien que les parents de la victime aient demandé avec insistance à l’administrateur de la commune d’Itaba, Domitien Nyandwi, d’autoriser l’exhumation du corps d’Audifax Nahimana afin de l’enterrer dignement dans un cimetière officiel, ils se sont heurtés à son refus catégorique, étant donné que, d’après des sources locales, lui-même serait l’auteur de l’appel public au lynchage des présumés voleurs appréhendés dans sa commune.

- **Quinze personnes tuées en commune de Gihanga de la province de Bubanza au cours d’une attaque revendiquée par le mouvement rebelle RED-Tabara**

Dans la nuit du dimanche 25 février 2024, vers 22 heures, une attaque armée revendiquée par la suite par le mouvement de la Résistance pour un Etat de Droit (RED-Tabara) sur son compte officiel de X le lendemain de l’attaque, a occasionné la mort d’au moins quinze (15) personnes dont 10 civils et 5 militaires dans le village de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), une localité située à la lisière de la réserve naturelle de la Rukoko, tout près de la frontière avec la RDC (République Démocratique du Congo).

- **Une personne tuée par un militaire en état d’ébriété**

Dans la nuit du samedi 2 mars 2024 vers 21 heures, un militaire de la position de Gihungwe a tué par balles un jeune homme connu sous le nom de Mpita alias Njonjo et a grièvement blessé un sexagénaire nommé Pascal Mbonimpa dans un bar situé sur la 1^{ère} transversale de la colline de Gihungwe en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins, une dispute ayant mal tourné a d’abord éclaté entre le militaire en état d’ébriété et deux hommes dans ce bar et ils l’ont désarmé et amené le fusil à sa position de Gihungwe. Dans la foulée, le militaire est parti à la position militaire pour récupérer son arme et, revenant furtivement sur les lieux, il a

commencé à tirer dans toutes les directions pour se venger d'un affront qu'il venait d'essuyer.

- **Thierry Ndayikeza, tué à bout portant par un groupe de policiers en province de Gitega**

Dans la nuit du mardi 19 mars 2024, vers 23 heures, un jeune homme connu sous le nom de Thierry Ndayikeza, âgé de 24 ans, a été tué à bout portant par un groupe de policiers sur la colline de Gitora de la zone de Mureha, en commune de Bugendana de la province de Gitega (centre du Burundi). Selon des témoins, non loin d'une position policière, le bourreau a obligé Thierry Ndayikeza de s'agenouiller avec deux autres jeunes, David Baravuga et Fulgence Nkurunziza, au moment où ils rentraient à leurs résidences, après quoi il a immédiatement ouvert le feu sur la victime qui a été touchée au ventre et a succombé sur-le-champ tandis que ses compagnons ont pu échapper de justesse. Les mêmes sources ont précisé que des habitants en colère se sont soulevés en masse et voulaient s'affronter aux trois agents de police de cette position qui se sont plutôt réfugiés dans une coopérative d'épargne de la localité.

2. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, 19 cas d'atteinte à l'intégrité physique ont été relevés. Les auteurs sont principalement les autorités administratives locales et des miliciens imbonerakure qui malmènent leurs victimes en toute impunité, notamment lors des patrouilles nocturnes, alors que c'est une fonction réservée aux agents de l'ordre et de sécurité. Il importe de signaler également une attaque revendiquée par le groupe rebelle Red Tabara qui a occasionné, en commune de Gihanga, province de Bubanza, la mort de 15 personnes et 10 blessés dont 6 civils et 4 militaires. Les cas suivants illustrent ces violations.

- **Un homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange Bushaza en commune et province de Kirundo**

Dans la journée du dimanche 7 janvier 2024, un jeune homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange Bushaza, Elias Nkurunziza, et des Imbonerakure de cette localité dont un certain Emery Ndikumana sur la colline de Nyange-Bushaza, en commune et province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des témoins, Paul a été arrêté à son domicile par ses tortionnaires qui l'ont accusé, sans preuve, d'avoir volé du carburant dans le véhicule d'Emery Ndikumana. Il a ensuite été conduit chez Emery Ndikumana pour y être torturé par le chef de colline de Nyange-Bushaza et ces Imbonerakure qui l'ont également brûlé à l'aide de l'essence au niveau des épaules et des aisselles et incisé une partie de son sexe. Les mêmes sources ont précisé que Paul a été conduit le même jour au cachot de la police judiciaire à Kirundo où il est détenu depuis, malgré son état de santé qui ne cesse de se détériorer à cause de la privation de soins de santé nécessités par son état.

- **Le nommé François Ngendakumana violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en commune de Gihanga de la province de Bubanza**

Dans la nuit du vendredi à samedi 13 janvier 2024, un homme connu sous le nom de François Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne sur l'avenue Dorsale de la colline et commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, au cours de leur patrouille nocturne, quatre Imbonerakure, Mwarabu, Védaste, Eddy et Muswati, armés de machettes et de gourdins et connus dans la localité pour leur méchanceté, ont entendu des cris en provenance du ménage de la victime, car François Ngendakumana et sa femme étaient en train de se disputer. A leur arrivée, il a vainement fermé la porte de la maison et refusé de leur ouvrir. C'est alors qu'ils ont défoncé la porte et l'ont retrouvé dans sa chambre à coucher pour le frapper

violemment en guise de punition. Les mêmes sources ont précisé que ces Imbonerakure lui ont également volé une somme de vingt-quatre mille francs burundais (24 000 Fbu).

- **Pascal Ndakoraniwe et son épouse Floride Nshimirimana violemment blessés à coups de machette par des individus non identifiés**

Dans la nuit du jeudi à vendredi 2 février 2024, vers minuit, Pascal Ndakoraniwe alias Djuma et sa femme Floride Nshimirimana ont été grièvement blessés à coups de machettes par des individus non encore identifiés dans une attaque dirigée contre leur domicile situé sur la sous-colline de Bukwavu de la colline de Kiyege, en commune de Rusaka de la province de Mwaro (centre du Burundi).

Selon le témoignage des voisins des victimes, ces bandits ont d'abord défoncé la porte de leur maison et ont ensuite pénétré à l'intérieur pour les blesser à coups de machettes. Ils sont par ailleurs repartis après avoir volé dans ce ménage des moutons et des poules. Selon les mêmes sources, les deux victimes ont été conduites à l'hôpital de district sanitaire de Fota où elles ont reçu des soins intensifs.

- **Berchmans Niyonkuru et sa mère Speciose violemment battus et blessés par un groupe d'Imbonerakure dans la commune et province de Gitega**

Dans la nuit du jeudi 8 février 2024, vers 22 heures, Berchmans Niyonkuru, conducteur d'une moto-taxi et père de trois enfants, et sa mère prénommée Speciose, ont été violemment battus et grièvement blessés par un groupe d'Imbonerakure, une ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, à leur domicile situé au quartier de Nyabututsi, dans la commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, un groupe de jeunes Imbonerakure dirigés par le chef du quartier de Nyabututsi, Pascal Mpawenayo, ont fait irruption au domicile de Berchmans Niyonkuru et lui ont ordonné d'ouvrir la porte de sa maison et de sortir immédiatement.

Aussitôt sorti, Berchmans Niyonkuru a été attrapé par trois Imbonerakure prénommés Thierry, Emile et Sylvain, y compris Pascal Mpawenayo, qui l'ont obligé à s'allonger par terre, le ventre contre le sol, et l'ont violemment roué de coups de bâtons dans le dos et sur les fesses. Ils disaient qu'ils le punissaient ainsi sous prétexte qu'il s'était bagarré avec sa femme deux jours avant. Les mêmes sources ont précisé que sa mère prénommée Speciose a tenté en vain d'intervenir en faveur de son fils pour que les tortionnaires cessent de lui infliger des sévices. Au contraire, ils ont entamé à la battre aussi avec son fils. A la fin, Berchmans Niyonkuru a été évacué la même nuit, dans un état critique, au centre de santé « Amis des malades » qui se trouve dans le même quartier de Nyabututsi.

- **10 personnes grièvement blessées au cours d'une attaque armée revendiquée par le mouvement rebelle RED-Tabara**

Selon des sources locales, dix (10) autres personnes, dont 4 militaires et 6 civils, ont été grièvement blessées au cours de l'attaque menée par le mouvement rebelle Red Tabara dans la nuit du 25 février 2024, en plus des dégâts matériels constitués de deux véhicules et deux motos incendiés ainsi que d'une permanence du parti CNDD-FDD où un militaire s'était réfugié qui a été détruite à la roquette.

- **Barcy Tazira, un agent d'hôtel torturé par le Colonel de police Jérôme Ntibibogora à Gitega**

Dans la matinée du lundi 18 mars 2024, Barcy Tazira, un des agents de Helena Hotel dans la ville de Gitega (centre du Burundi), a été gravement torturé par le commissaire de police dans la région Centre, le colonel de police Jérôme Ntibibogora. Selon des témoins, Jérôme Ntibibogora s'est rendu à cet hôtel situé au centre-ville de Gitega pour prendre son petit-déjeuner et, après avoir passé sa commande, il s'est perçu d'une variété de jus mis à l'écart et réservé aux participants à un séminaire qui se tenait dans un des locaux de l'hôtel. C'est alors que Jérôme Ntibibogora a demandé à Barcy Tazira de lui apporter le jus en question. Ce dernier lui a vainement expliqué que le jus qu'il demandait ne pouvait pas lui être servi parce qu'il était déjà réservé aux participants à ce séminaire.

Les mêmes sources ont précisé que, blessé dans son amour propre car il ne s'attendait pas à une telle contrariété, Jérôme Ntibibogora a, dans un élan de colère, appelé ses AT (agents de transmission) et leur a intimé l'ordre de se saisir de Barcy Tazira. Ils l'ont aussitôt ligoté et trainé par terre avant de le conduire au bureau du Service National de Renseignement de Gitega pour des séances atroces de torture. Il a en effet reçu plusieurs coups violents de matraque notamment au niveau des fesses de telle manière qu'il ne pouvait plus s'asseoir. La victime a été relâchée le même jour sur l'intervention du gérant de Helana Hotel et qu'il lui a été accordé un congé pour aller se faire soigner.

3. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2024, SOS-TORTURE BURUNDI a relevé 23 cas d'arrestations et détentions arbitraires dont 4 cas en janvier, 3 cas en février et 16 cas en mars 2024.

Les cas emblématiques se sont manifestés en janvier dans le contexte de résurgence de tensions politiques et diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda à la suite des propos du président Evariste Ndayishimiye accusant le Rwanda de soutenir le mouvement RED-Tabara, après son attaque du 22 décembre 2023 dans la localité de Gatumba qui a occasionné la mort de 20 personnes. Puis, en mars 2024, les cibles des arrestations arbitraires étaient principalement les militants du parti CNL au lendemain du congrès des dissidents du parti du 10 mars 2023 qui a été téléguidé par le ministère de l'intérieur. Les cas suivants illustrent cette situation.

- **Deux anciens réfugiés en provenance du Rwanda arbitrairement arrêtés en province de Bubanza**

Dans la journée du lundi 1^{er} janvier 2024, deux anciens réfugiés en provenance du Rwanda, Rémy Minani et Jérémie Nijimbere, ont été arbitrairement arrêtés en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Ils sont également membres du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) qui a été suspendu depuis 2017 après avoir été accusé de soutenir le mouvement Résistance pour un Etat de Droit (RED-Tabara). Selon des témoins, Rémy Minani a été arrêté en commune de Bubanza tandis que Jérémie Nijimbere l'a été en commune de Musigati. Les deux hommes venaient de passer quelques mois au Burundi après plusieurs années d'exil au Rwanda. Les mêmes sources ont précisé que, depuis leur retour au Burundi, les mouvements de ces deux hommes étaient constamment surveillés par des Imbonerakure, une ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

- **Providence Ntirabampa, membre du CNL arbitrairement arrêté par Venant Ndayishimiye, responsable du Service National de Renseignement (SNR)**

Dans l'avant-midi du jeudi 4 janvier 2024, vers 11 h 45 min, Providence Ntirabampa, secrétaire national chargé de la sécurité, de la communication et des relations extérieures au sein du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a arbitrairement été arrêté par Venant Ndayishimiye, responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Gitega (centre du Burundi) qui l'a ensuite conduit vers une destination inconnue. Selon des sources locales, Providence Ntirabampa a été arrêté sans mandat à son service au bureau de l'ONG JICA (Agence japonaise de coopération internationale). Cette arrestation a fait suite aux menaces qui ont été postées par des personnes anonymes sur son compte X l'accusant de médire d'une faction de membres du CNL qui se sont rebellés contre l'autorité d'Agathon Rwasa en tant que président du parti. Providence Ntirabampa a été libéré le même jour à la tombée de la nuit, après avoir été interrogé sur

un compte X d'un certain Ruberitwari Melchior dont il avait été soupçonné, sans preuve, d'en être propriétaire.

- **Deux femmes de nationalité rwandaise arbitrairement arrêtées en commune de Gihanga dans la province de Bubanza**

Dans la soirée du mercredi 10 janvier 2023, deux femmes de nationalité rwandaise, la nommée Espérance Dusabe, âgée d'une cinquantaine d'années, et la prénommée Triphine, âgée d'une soixantaine d'années, ont été arbitrairement arrêtées par le commissaire communal de Gihanga, Philippe Masabarakiza, en compagnie des Imbonerakure, sur la colline de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les deux femmes ont été conduites au cachot de la police en commune de Gihanga où elles ont passé la nuit. Les mêmes sources ont précisé que les deux femmes ont été interrogées le lendemain par le même commissaire communal sur leur origine et leur récent voyage au Rwanda avant d'être relâchées le même jour, après avoir constaté qu'aucune infraction ne leur était reprochée.

- **Emile Nikobiri, un fonctionnaire arbitrairement détenu pour avoir osé contredire un haut gradé de l'Armée**

En date du 29 janvier 2024, un employé de la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) connu sous le nom d'Emile Nikobiri a été arbitrairement détenu au cachot de la Police militaire en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) après avoir été arrêté le même jour à son service par le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba, aide de camp du chef adjoint de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB).

Selon des témoins, Emile Nikobiri a été arrêté uniquement pour avoir osé, au cours de leur conversation, contredire le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba à propos des dysfonctionnements de la MFP, tout en lui faisant remarquer que des dysfonctionnements similaires existent aussi au sein de la FDNB, notamment des grognes des militaires relatives au retard dans le paiement de leurs soldes et indemnités.

Les mêmes sources ont précisé que le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba, se sentant blessé dans son amour propre, s'est précipité au camp de la Police militaire pour amener un pickup plein de militaires en vue de procéder à l'arrestation d'Emile Nikobiri, sans mandat du ministère public, suivie de sa détention dans un cachot militaire. Il s'agit d'une détention illégale et arbitraire commise par un militaire non investi par la loi du pouvoir d'arrestation.

- **Désiré Bizimana, un militant du CNL arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et des Imbonerakure en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi)**

Dans la journée du jeudi 8 février 2024, un militant du parti CNL connu sous le nom de Désiré Bizimana a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et des Imbonerakure qui l'ont retrouvé sur son lieu de travail dans une ferme de Buringa de la commune de Gihanga.

Selon des témoins ayant assisté à son arrestation, Désiré Bizimana a d'abord été conduit manu militari au cachot du commissariat communal de la police à Gihanga avant d'être transféré le lendemain en mairie de Bujumbura par des agents du SNR où il a été détenu dans un lieu tenu secret. Cette arrestation arbitraire serait liée à une pseudo-enquête sur la disparition forcée du responsable des jeunes de ce parti CNL dans la localité de Buringa, Georges Nimbona alias Manyenye, qui avait été enlevé par des agents du SNR dans la nuit du 28 janvier 2024 vers 22h30.

- **Silas Gashirahamwe, arrêté illégalement et condamné injustement par le Tribunal de Résidence de Gitega pour avoir dénoncé des irrégularités administratives sur les réseaux sociaux**

Dans la journée de vendredi 16 février 2024, un commerçant du nom de Silas Gashirahamwe a été arbitrairement arrêté par la police au quartier de Nyabiharage en commune et province de Gitega (centre du Burundi) et a été conduit au cachot du commissariat de police de Gitega dans un premier temps avant d'être transféré à la prison centrale de cette province.

Selon des sources locales, Silas Gashirahamwe a été arrêté à la suite de sa dénonciation des irrégularités ayant émaillé les listes des commerçants bénéficiaires de la distribution du sucre de la SOSUMO⁹ à revendre en détail établies par la cheffe de quartier Nyabiharage et membre du CNDD-FDD Jacqueline Ndayishimiye. Il a dénoncé ces irrégularités par un message qu'il a envoyé dans un groupe WhatsApp (de plus de 400 membres) regroupant la population résidant dans le quartier de Nyabiharage, y compris la cheffe de ce quartier, Jacqueline Ndayishimiye.

Les mêmes sources ont précisé que Silas Gashirahamwe a comparu, avant son arrestation, au bureau du conseiller socioéconomique du gouverneur de province pour des éclaircissements sur son message et qu'il a fini par se faire arrêter après des menaces véhiculées à travers plusieurs messages WhatsApp qui l'accusaient d'avoir terni l'image du quartier et de sa responsable.

Silas Gashirahamwe a été condamné mercredi le 21 février 2024 dans une procédure de flagrance par le tribunal de résidence de Gitega à une peine de servitude pénale d'une

⁹ Société Sucrière du Moso.

année et trois mois et au paiement d'une amende de cinquante mille francs burundais et de trois cent mille francs burundais au titre de dommages et intérêts à Jacqueline Ndayishimiye. Il a été accusé, sans fournir de preuve, par le ministère public d'avoir livré une information à la radio Haguruka et à King Umurundi à travers son compte X, deux médias opérant en exil.

Cette condamnation injuste et illégale s'inscrivait dans le cadre de nombreux abus de pouvoir de certains administratifs ayant recours à des actes d'intimidation à travers des manipulations judiciaires.

- **Mozair Bazirutwabo, chef de zone de Mabayi, arrêté pour collaboration présumée avec un groupe de rebelle rwandais**

Dans la matinée du vendredi 1^{er} mars 2024, Mozair Bazirutwabo alias Mazahari, chef de zone de Mabayi dans la même commune de Mabayi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) sur des accusations de collaboration avec le groupe rebelle rwandais FLN (Forces de Libération Nationale) qui opère depuis plus d'une décennie dans la réserve naturelle de la Kibira au Burundi. Selon des sources locales, des agents du SNR ont accusé Mozair Bazirutwabo alias Mazahari de fournir à ces rebelles rwandais des vivres et d'autres objets ménagers en échange de l'or exploité anarchiquement dans le parc de la Kibira, en collaboration avec un groupe d'Imbonerakure qu'il a lui-même constitué.

- **Deux militants du CNL arrêtés arbitrairement par un Colonel de Police en mairie du Bujumbura**

Dans la journée du samedi 2 mars 2024, deux membres du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, ont été arbitrairement arrêtés par le colonel de police Ildephonse Bivahagumye alias Swepa à la permanence nationale de ce parti située au quartier de Mutanga-Nord de la zone de Gihosha, en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le colonel de police Ildephonse Bivahagumye, commissaire municipal de la police en mairie de Bujumbura, s'est rendu à la permanence du parti CNL et y a trouvé le veilleur Paul Miburo en compagnie d'un autre militant de ce parti connu sous le nom de Claude Potipoti alias Mwarabu et les a embarqués, sans aucune accusation portée contre eux, dans le véhicule de la police en direction du cachot du commissariat municipal situé dans les anciens locaux du Bureau Spécial de Recherche (BSR). Les deux victimes ont été libérées le lendemain matin à la suite de l'absence de charges contre eux.

- **Six membres du parti CNL fidèles au président Agathon Rwasa arrêtés arbitrairement en provinces de Ngozi et Kayanza à la suite de la tenue du congrès des dissidents téléguidé par le pouvoir**

Dans la journée du dimanche 10 mars 2024, six membres du parti CNL d'Agathon Rwasa ont été arbitrairement arrêtés dans les villes de Ngozi et de Kayanza (nord du Burundi) par des policiers et des Imbonerakure. En effet, Agnès Nibirantije (présidente de la ligue des femmes dans la nouvelle province de Butanyerera), Cyriaque Hasabumutima (président de la ligue des jeunes en commune de Kayanza) et Goreth Nyandwi (présidente de la ligue des femmes dans la zone de Kayanza) ont été arrêtés devant l'hôtel Oasis où se tenait un congrès des dissidents de ce parti pour élire les nouveaux dirigeants et ont été conduits vers une destination inconnue.

Trois autres militants du CNL ont été arrêtés en province de Kayanza. Il s'agit de Crescent Bivugire qui a été arrêté vers 12 heures en face de la boulangerie « Le Pélican » et conduit au cahot du commissariat de la police à Kayanza avant d'être relâché vers 14 heures. Aimable Nkunuzwami (président de la ligue des jeunes au niveau national) et la députée prénommée Donathile ont été arrêtés par le commissaire provincial de la police à Kayanza, Pascal Nshimirimana, et conduits au cachot de ce commissariat.

- **Un ressortissant rwandais en provenance de la Tanzanie par la frontière de Kigoma arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR)**

Un ressortissant rwandais connu sous le nom de Jean de Dieu Habiyaremye a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) le mercredi 13 mars 2024 au moment où il entrait au Burundi en provenance de la ville de Kigoma en Tanzanie et il est depuis détenu au cachot de ce service. Jean de Dieu Habiyaremye est un technicien expérimenté dans l'énergie solaire qui a exécuté au Burundi depuis 2014 plusieurs marchés relatifs aux installations des panneaux photovoltaïques.

Selon des témoins, le dimanche 17 mars 2024, des agents du SNR ont ramené Jean de Dieu Habiyaremye à sa résidence sise au quartier de Kinanira pour y effectuer une fouille-perquisition avant de le reconduire au cachot.

4. ENLÈVEMENTS OU DISPARITIONS FORCÉES

Au cours du trimestre sous revue, 7 cas de disparitions forcées ont été relevés dont 2 cas en janvier, 1 cas en février et 4 cas en mars 2024. Les auteurs sont généralement en tenues policières et cagoulés mais, des fois, ils sont identifiés dans le voisinage comme étant des agents du Service National de Renseignement SNR ou des militaires du service de renseignement G2. Ils utilisent des véhicules aux vitres teintées et parfois sans plaques d'immatriculation. Les cas suivants illustrent cette situation

- **Corine Nizigama, une élève de 23 ans enlevée par des agents du SNR dans la commune urbaine de Ntakangwa en mairie du Bujumbura**

Dans la nuit du lundi 8 janvier 2024 à 20h 20 min, Corine Nizigama, une jeune fille lauréate des humanités générales âgée de 23 ans, a été enlevée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) au quartier de Gasenyi de la zone de Gihosha, en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) et a été conduite vers une destination inconnue à bord d'une voiture Toyota TI de couleur grise immatriculée B0857A aux vitres teintées.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à son enlèvement, la victime a en vain essayé de se débattre et l'intervention des personnes présentes sur le lieu de son enlèvement appelé communément « Ku ma Salons » (avenue Marembo) a été dissuadée par un homme en uniforme de police qui les a menacées avec son arme Kalachnikov.

- **Georges Nimbona alias Manyenye, chargé de la mobilisation des jeunes du parti CNL à Buringa, commune Gihanga, a été enlevé par six hommes armés**

Dans la nuit du dimanche 28 janvier 2024 vers 22h 30 min, Georges Nimbona alias Manyenye, chargé de la mobilisation des jeunes du parti CNL (congrès National pour la Liberté) dans la localité de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), a été kidnappé au bar « Ku Mukaratusi » sur la colline de Buringa par six hommes armés de fusils, à bord d'une voiture Toyota Spade bleue aux vitres teintées qui l'ont conduit manu militari vers une destination inconnue.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à la scène d'enlèvement, tous les ravisseurs étaient cagoulés. La population de Buringa pointe du doigt des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD1) de cette localité d'avoir participé dans l'enlèvement de Georges Nimbona parce qu'ils avaient passé toute la journée de dimanche à le surveiller, y compris au moment de sa sortie du bar « Ku Mukaratusi » où les ravisseurs l'avaient tendu un guet-apens.

- **David Bamporiki, un militant du CNL enlevé et conduit à une destination inconnue en commune de Gihanga, province de Bubanza**

Dans la nuit du mercredi 21 février 2024 vers 21 heures et 20 min, un militant du parti CNL connu sous le nom de David Bamporiki a été enlevé sur la colline de Kagwema, en zone et commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et a été embarqué vers une destination inconnue par des individus en tenue policière et civile à bord d'une camionnette Hilux double cabine aux vitres teintées sans plaque d'immatriculation.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à son enlèvement, David Bamporiki était en train de partager un verre dans un groupe de personnes où se trouvait le responsable des Imbonerakure (ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD) en commune de Gihanga, Olivier Nahimana. C'est alors que des hommes en tenue policière et civile sont arrivés en trombe et se sont rués sur David Bamporiki qui a tenté de résister sans succès. Il a été embarqué sans ménagement à bord de ce véhicule vers une destination inconnue en direction de la ville de Bujumbura.

- **Jacqueline Uwizeyimana, présidente du CNL enlevée à Muyinga par le responsable provincial du Service National de Renseignement**

Dans la journée du mercredi 13 mars 2024 vers 13 heures, Jacqueline Uwizeyimana, présidente du CNL dans la nouvelle province de Buhumuza, a été enlevée par le colonel de police Félix Havyarimana, responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) en province de Muyinga (nord-est du Burundi) qui l'a conduite vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Jacqueline Uwizeyimana, qui est aussi une enseignante à l'ECOFO (Ecole fondamentale) de Rubenga en commune de Giteranyi de la même province, a été enlevée sur le chemin de retour de son service et a été embarquée à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine de couleur blanche aux vitres teintées immatriculée E0535A du SNR. Des sources au sein du CNL ont précisé que Jacqueline Uwizeyimana avait été vue le 10 mars 2024 en province de Ngozi sur le site auquel le congrès des dissidents de ce parti a été tenu.

- **Mélchior Ndikumana, enlevé à son domicile vers 23 heures par des militaires en province de Cibitoke**

Dans la nuit du dimanche 17 mars 2024 vers 23 heures, Melchior Ndikumana (âgé de 53 ans), enseignant à l'Ecole fondamentale de Ndava située sur la colline et zone de Ndava, en commune de Buganda de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), a été enlevé de son domicile sis à la même colline par des militaires du service de renseignement (G2) qui l'ont embarqué à bord d'une camionnette double cabine de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) vers une destination inconnue.

Selon des témoins, des militaires ont fait irruption au domicile de Melchior Ndikumana, père de 5 enfants et âgé de 53 ans, qui était déjà endormi avec sa famille et l'ont forcé à ouvrir la porte de la maison. Ils ont alors battu la femme et les enfants avant de se diriger vers la chambre à coucher pour chercher Melchior Ndikumana qu'ils ont embarqué, vêtu uniquement de son sous-vêtement.

▪ **Emmanuel Niyongabo, agent de l'Office Burundais des Recettes (OBR) enlevé par des agents du SNR à Gasenyi en mairie de Bujumbura,**

Dans la matinée du mercredi 20 mars 2024 vers 7h45 min, Emmanuel Niyongabo, agent de l'Office Burundais des Recettes (OBR) dans l'Agence de Développement du Burundi (ADB), a été enlevé par des agents du SNR à Gasenyi en mairie de Bujumbura, au niveau de l'endroit appelé « Chez Johnson », en haut du Centre Neuro-Psychiatrique de Kamenge (communément connu sous le nom de « Chez Le Gentil »).

Selon des témoins, Emmanuel Niyongabo a été arrêté juste après avoir déposé sa sœur malade par des individus en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB) et a été embarqué vers une destination inconnue à bord d'un véhicule ayant le numéro d'immatriculation E0529A du commissariat de police de Gatumba en province de Bujumbura. Le véhicule d'Emmanuel Niyongabo a été également emporté par le ravisseurs.

Les mêmes sources ont précisé qu'Emmanuel Niyongabo aurait été arrêté à cause de son plaidoyer en faveur de plus de 2850 propriétaires des parcelles de Gasenyi Nyakabondo qui ont été expropriés par l'Etat avant l'allocation des indemnités justes et préalables.

▪ **Samuel Bukuru, enlevé par des agents du renseignement militaire en marie de Bujumbura**

Dans l'avant-midi du mercredi 27 mars 2024, un homme connu sous le nom de Samuel Bukuru a été enlevé par des hommes en tenue civile, mais armés de fusils, en face de l'Ecole Internationale située dans la zone de Kinanira de la comun de Muha, en mairie de Bujumbura (centre du Burundi).

Selon des témoins, Samuel Bukuru, originaire de la commune de Mutaho en province de Gitega (centre du Burundi), a été enlevé par des agents du renseignement militaire (G2) étant donné qu'un soldat nommé Habonimana œuvrant au sein de ce service a été identifié parmi les ravisseurs.

5. CONCLUSION

Le premier trimestre de l'année 2024 s'est inscrit dans la continuité des violations des droits de l'homme observées antérieurement depuis l'éclatement de la crise de 2015. Les atteintes au droit à la vie sont régulièrement commises sans que des enquêtes judiciaires ne soient entamées pour rechercher, arrêter et juger les auteurs conformément à la loi.

Les actes d'atteinte à l'intégrité physique, d'arrestation ou de détention arbitraires, sont commis au grand jour par des miliciens Imbonerakure, souvent en complicité avec des autorités administratives et policières en toute impunité, dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique et de répression des opposants politiques.

Cette situation risque de compromettre le processus électoral de 2025 et 2027 en cours d'autant plus que le pouvoir judiciaire qui devait constituer le principal recours contre toutes ces violations reste handicapé par des interférences répétitives de l'exécutif dans les affaires de la justice au détriment des justiciables qui ne savent pas à quel saint se vouer.

Face à cette situation préoccupante de violation des droits humains et de l'extrême pauvreté qui accable les populations, le Gouvernement burundais reste tenu au respect des principes de bonne gouvernance et des droits humains véhiculés par la constitution du Burundi et les instruments régionaux et internationaux des droits humains ratifiés par le Burundi.

6. RECOMMANDATIONS

6.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes ;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuite timidement entamés contre certains d'entre eux qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 et les visites au Burundi du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

6.2 AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes ;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza qui est à la base de la crise de 2015 dont les effets néfastes se poursuivent.

6.3 A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi en matière de relance effective de la coopération ;
- Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;

- Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.
-